



**ARRÊTE 2026-19
PORTANT DELEGATION DE FONCTION DU MAIRE
À SON 3^{ème} ADJOINT, MONSIEUR HENRI TEIXEIRA**

Le Maire de la commune de Bort L'Étang,

Vu l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints du conseil municipal renouvelé suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que Monsieur HENRI TEIXEIRA a été élu troisième Adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Henri TEIXEIRA troisième Adjoint, et en complément de l'arrêté 2026-16 du 21 mars 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Henri TEIXEIRA troisième Adjoint pour exercer les attributions suivantes, à compter du **21 mai 2026** :

- Suivi des travaux réalisés par les agents techniques et les entreprises.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thiers,
- Madame le Receveur Municipal,

Le 21 mars 2026

Le Maire,



Lionel BREUIL

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.